



> Une place dans la filière de son choix c'est un **droit!**

Le mois de juillet, censé être une période de trêve, a été, cette année encore, chargé d'événements.

Ainsi Claude Allègre a choisi cette période de vacances pour, à la fois, annoncer le contenu du plan social étudiant, mettre en place une commission de travail sur l'harmonisation européenne des diplômes et consulter les organisations sur ce point. (ces deux événements feront l'objet d'un prochain Bulletin de Liaison des Elus).

Ainsi encore, ce mois de juillet, normalement période de fête et de soulagement pour les tous nouveaux bacheliers, aura vu des milliers d'entre eux interdits d'études.

Une fois de plus, le premier des droits étudiants, celui inscrit dans la loi Savary 1984 qui fait du bac "le premier grade universitaire" et prévoit que "chaque bachelier a le droit de s'inscrire dans l'université et la filière de son choix" n'a pas été respecté.

Des dysfonctionnements des systèmes d'inscription Minitel (comme "Ravel" en région parisienne) à la volonté des établissements de limiter au maximum les effectifs pour faire des économies, personne ne semble avoir le souci de permettre à un maximum de jeunes de poursuivre leurs études.

Dans certaines filières comme STAPS, ou les disciplines artistiques, les procédés les plus inhumains qui plus est illégaux sont utilisés pour ne pas prendre tous les bacheliers candidats (tirages au sort, premiers arrivés - premiers inscrits...).

Le dispositif "SOS Inscription" mis en place chaque année par l'UNEF a permis de recenser près de "1.500 sans-facs" ce mois de juillet.

Il s'agit avec ce dispositif de permettre à ceux-ci de se rassembler, de s'organiser pour faire valoir leur droit à étudier dans la filière de leur choix.

Déjà plusieurs centaines d'entre eux, par l'action collective après des rendez-vous collectif avec les directions d'universités, en présence des élus UNEF, ont obtenu leur place en fac.

Pour beaucoup d'autres tout va se jouer au mois de septembre.

Dès maintenant le ministre doit jouer son rôle et donner aux universités les moyens d'accueillir tous les bacheliers.

Le Sommaire

S.O.S
inscriptions !..... p.2-3

Dossier
Elections
au CNESERp.4

Les résultats.....p.5

Les
irrégularités.....p.6-7

Appel pour la
citoyenneté..... p.8

Directrice de la publication:

Karine DELPAS

Rédacteur en chef:

Christophe FAVERJON

S.O.S inscriptions!

Pour certains, le mois de juillet est un mois de repos, de détente; pour d'autres il rime avec soucis et crainte de ne pas être inscrits dans la filière et l'université de leur choix.

En effet, si la place en fac est garantie par l'article 14 de la Loi Savary, dans la réalité c'est chaque année plus de 5000 bacheliers qui se retrouvent sans fac. Sur Paris ce sont les laissés pour compte du système d'inscription minitel "RAVEL"

(sans affectation, filière saturée, affectation loin de chez eux). Dans les autres villes universitaires, ce sont ceux qui payent les frais d'une multiplication des inscriptions sélectives, du tirage au sort. Pour faire respecter la loi et permettre à chacun un avenir universitaire, l'UNEF met en place sur les universités un SOS inscription. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux sans facs de se mettre en contact, pour ensemble se battre pour l'obtention d'une place et le déblocage des moyens correspondants. Loin d'une démarche délégataire, l'objectif est donc bien d'assurer à chacun la maîtrise de son dossier et de se battre jusqu'au bout. Pour cela,

l'UNEF est à leur disposition avec ses élus.

Le rôle des élus est de taille: prise de RDV avec les présidences universitaires, donner les informations sur les filières, les administrations, intervenir dans les débats avec les présidences pour s'assurer que le droit de chacun est respecté.

Ainsi en juillet ce sont plus de 700 bacheliers qui ont pu obtenir gain de cause.

Pour beaucoup il faut encore attendre septembre: transferts de dossiers, refus d'inscriptions...

Paris 1

Les problèmes se posaient essentiellement en droit et arts plastiques. A l'initiative des élus UNEF, un RDV a été pris. Le vice Président et le directeur de cabinet du Président ont alors rencontré les sans facs dans un amphî. Les sans facs ont pu alors expliquer leur situation, se battre collectivement pour obtenir une place. Tous ont été inscrits. RDV en septembre pour les transferts, ceux qui n'auront pas satisfaction de la fiche rectorale (RAVEL bis).

Paris 3

Les problèmes se gâtent. Alors que depuis 15 jours, l'UNEF tentait d'obtenir un RDV avec la présidence, une trentaine de bacheliers et des étudiants de l'UNEF sont entrés

par la force dans la Présidence de Paris III. A la suite de quoi nous avons été reçu par le directeur de cabinet et le responsable à la scolarité. Sous prétexte de manque de moyens, l'université n'a rien voulu entendre. Alors que d'autres élus étudiants expliquaient qu'il n'étaient pas juste de les inscrire faute de moyens et du fait qu'ils n'avaient pas été tirés au sort (étrange sélection), nous propositions au contraire l'inscription de tous et la rédaction d'une motion pour le CNESER afin de déblocquer des moyens. La présidence loin de nous répondre, est partie en claquant la porte.

RDV en septembre avec des sans facs prêts à tout pour gagner leur place et dénoncer le scandale des inscriptions de Paris 3 (tirage au sort).

Paris 4

Après trois semaines de recensement des sans facs, les élus UNEF et les bacheliers ont rencontré la Présidence, tous les présents ont obtenu leur place.

Paris 8

Le SOS inscription se scinde en deux : juillet et septembre. En juillet, il s'agit de recenser les sans facs et de leur permettre de s'emparer du SOS inscription. Mais tout ne se règle pas en même temps. Le mois de juillet est exclusivement consacré pour les bacs de l'année, le mois de septembre pour les bacs antérieurs et étrangers. Grâce à l'intervention de nos élus pendant le RDV avec la présidence, les bacs de l'année présents ont pu tous être inscrits.

Paris 10

A Nanterre les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Contrairement à l'année dernière, la mobilisation des sans facs paie massivement dès le mois de juillet. En effet, des dizaines d'étudiants ont déjà gagné leurs place et ceci dans toutes les filières y compris celles à problèmes comme Staps

ou le tronc commun socio-psycho-philo. La mobilisation et la détermination des sans facs a obligé l'administration à engager dialogue et négociation et à renoncer à l'épreuve de force qui, l'année dernière avait abouti à l'échec pour l'administration. Pour les bacheliers de l'année et tous ceux qui ne se seraient pas manifestés en juillet, rendez-

vous est donné en septembre.

Lyon

Alors que les inscriptions avaient commencé depuis trois jours, nous avons appris que les filières d'histoire de l'art, d'AES, de sociologie, de psycho étaient saturées sur Lyon II. L'Université refusait d'inscrire dans ces filières. Par le biais de commissions "d'orientation" elle inscrivait les bacheliers dans d'autres filières. Scandaleux, car ces bacheliers étaient ceux du second tour ou ceux dont la mention n'était pas satisfaisante. Or tout détenteur du bac peut s'inscrire à la fac : bac général, techno, pro; premier ou au second tour, mention ou pas. Une délégation des élus UNEF et Unef-ID a alors rencontré le Président de Lyon II, sans résultat. Nous avons donc décidé de bloquer les commissions. Malgré une forte violence de la part des administratifs, le Président de Lyon II est apparu. Face au soutien des parents et des bacheliers, il a décidé certes de fermer les inscriptions mais c'est souvent que les étudiants pouvaient adresser un recours au Recteur pour obtenir une place dans la filière de leur choix. A l'initiative de l'UNEF et de l'Unef-ID, un rassemblement a été prévu au Rectorat pour un dépôt collectif des dossiers. Une centaine de personnes y était. Dans l'attente d'une réponse, un recours collectif au Tribunal Administratif de Lyon a été déposé.

Et partout en France, c'est quotidiennement des dizaines de cas qui ont pu être ainsi réglés.

échos

des facs

STAPS attention danger

Alors que pendant un mois la France a vibré aux passes, aux buts de l'équipe de France; alors que des millions de gens criaient sur les Champs Elysées "on est les champions", des milliers de bacheliers qui souhaitaient s'inscrire en filière STAPS (sport) recevaient une lettre de refus faute de place. Le mois de juillet des STAPS ressemblait alors plus au Tour de France qu'à la coupe du monde. Chaque jour on apprenait que telle université avait procédé à un tirage au sort, telle autre les premiers arrivés étaient servis, telle autre ne donnant aucune réponse... Le scandale des STAPS n'est pas nouveau, chaque année le constat est le même il manque considérablement d'infrastructures pour les accueillir. Alors que sur la Région Parisienne, un nouveau centre est créé à Bobigny on apprend qu'il ne peut contenir que 300 inscrits alors que 1000 étudiants restent sur le carreau. L'UNEF a donc été présente dans toutes les Universités où cette filière était enseignée malgré une opposition de certaines administrations comme à Paris 11 ou 12 qui ont empêché le recensement des SOS inscriptions. L'UNEF a donc décidé dès la rentrée de se battre pour la création de nouveaux locaux, de postes, le déblocage de moyens pour permettre à chaque étudiants de s'inscrire dans la filière STAPS. D'une manière générale on peut constater que seule la moitié des demandes sont prises en compte. Espérons dès lors que cette filière puisse se développer et répondre à la demande dans un pays qui pour quatre ans est devenu champion du Monde.

Dernière minute: Le ministère annonce 100 créations de postes supplémentaires, à nous d'imposer leur réel mise en place.

Un vote revendicatif mais un scrutin vicié

Un vote pour le développement du service public et le renforcement de l'aide sociale.

Le premier enseignement des résultats de ce scrutin est le caractère revendicatif du vote qu'ont effectué les électeurs. Il est à noter que toutes les listes se sont prononcées pour le renforcement du service public d'enseignement supérieur, la nécessité du développement de l'aide sociale aux étudiants. Ce qui est nouveau en particulier de la part de l'UNI et de PDE. Les étudiants, depuis le mouvement de novembre 1995, ont rendu ces revendications incontournables.

Élément d'insatisfaction: depuis 1989, ce scrutin est le premier où l'on observe une baisse de la participation. La période choisie (juillet, en pleine vacances universitaires) ne contribue pas à la participation la plus grande. Mais cela pose aussi question quant à la perception par les élus des universités de l'importance d'élus au CNESER.

Pour ce qui concerne l'UNEF, cela nous renforce dans l'idée qu'il faut développer encore plus les échanges, le lien régulier entre les élus au CNESER et les élus des facs. Il s'agit aussi d'informer l'ensemble des élus, sur les ordres du jour et les comptes rendus des CNESER. Nous avons entre autre, pour cela, la volonté de développer la publication du Bulletin de Liaison des Elus.

En ce qui concerne les différentes listes, une seule progresse en voix et en élus, il s'agit de l'unefID : 5 élus, (+1). Les autres listes stagnent ou régressent. La liste "UNEF et non syndiquées" réalise 182 voix et 1 élu (-1). Il s'agit de:

Cécile Cukierman -maitrise d'histoire - Paris I

4 suppléant: Serge Da Silva -DEA Sciences -Toulouse III. (contact: 01.42.45.84.84).

De multiples irrégularités ont été constatées.

Le scrutin a cependant été organisé de manière scandaleuse par l'administration. Et ce depuis la publication des listes d'électeurs, pendant la période du vote mais aussi lors du dépouillement jusqu'à la proclamation des résultats. **Les irrégularités que nous avons constaté sont au nombre de 13 (ci-jointes)**, elles sont de nature à vicier le scrutin et remettent en cause la démocratie.

Toutes les listes en présence (hormis l'UNI), ont d'ailleurs jointes, au procès-verbal du scrutin des annotations concernant le mauvais déroulement des élections.

Tout ceci au moment même où Claude Allègre multiplie les déclarations (en particulier dans le plan social étudiant) concernant la nécessité d'améliorer la citoyenneté étudiante. Les actes constatés, en l'occurrence, et les déclarations sont en complet décalage.

Nous avons donc décidé de saisir le ministre (une lettre ouverte lui a été adressée) pour lui faire part des irrégularités constatées et lui demander d'intervenir.

Restés sans réponse, et devant l'ampleur des irrégularités, **nous avons décidé de déposer un recours** en annulation des élections au CNESER auprès du tribunal administratif de Paris. Il s'agit tout à la fois de demander qu'un nouveau scrutin se déroule garantissant la démocratie, l'expression la plus nombreuse des électeurs, mais aussi d'obtenir des droits nouveaux en terme de citoyenneté étudiante.

A cette fin, nous lançons un appel à l'ensemble des associations, syndicats, élus étudiants (...) (cf p8).

RESULTATS

Etablissements	Votants	Nuls	UNEF	UnefID	FAGE	PDE	UNI
Paris 1	28	0	4	19	1	1	3
Paris 2	19	1	0	7	1	5	5
Paris 3	15	0	5	8	0	0	2
Paris 4	18	1	5	9	0	0	3
Paris 5	13	0	3	3	2	4	1
Paris 6	25	1	3	10	3	2	6
Paris 7	13	0	2	5	0	1	5
Paris 8	11	0	7	3	1	0	0
Paris 9	19	1	2	7	1	2	6
Paris 10	24	0	7	10	5	0	2
Paris 11	23	4	5	5	4	3	2
Paris 12	17	0	4	4	6	0	3
Paris 13	21	1	1	17	0	0	2
Cergy	27	0	0	17	1	4	5
Evry	14	1	1	10	2	0	0
Marne La Vallée	8	0	1	7	0	0	0
Versailles	16	0	0	11	0	1	4
CNAM/ Pont/CenArts et Manu	11	1	0	1	9	0	0
EHESS							
Centrale Lille	6	0	1	1	2	0	2
EPHE							
Centrale Lyon	8	0	1	1	4	2	0
Centrale Nantes	5	0	0	1	3	1	0
Chartes/Ulm	7	0	1	3	2	1	0
ENS Lyon	10	0	3	3	2	1	1
ENS Cachan							
ENS Fontenay							
ENS Arts&Ind							
ENSAM							
Bibliothèques							
IEP/Inalco	15	0	4	5	1	0	5
INP Grenoble	5	0	0	1	4	0	0
INP Nancy	20	0	1	1	16	1	1
INSA Lyon	11	0	0	6	3	1	1
INSA Rennes	5	0	1	3	1	0	0
INSA Rouen	4	0	0	1	3	0	0
INSA Toulouse	8	0	0	1	7	0	0
INP Toulouse	15	0	0	8	7	0	0
IP Sevenans	8	0	0	0	7	0	1
ISNCM ST Ouen	3	0	0	0	3	0	0
UT Compiègne	3	0	1	0	2	0	0
Poitiers	29	0	1	13	8	1	6
Aix 1	14	1	1	11	0	1	0
Aix 2	23	0	0	5	9	5	4
Aix 3	18	0	0	8	7	0	3
Angers	26	1	2	12	0	0	10

Antilles guyane	6	0	2	1	0	3	0
Artois	13	2	0	4	1	3	3
Avignon	6	0	0	4	1	0	1
Besançon	28	0	1	14	4	1	8
Bordeaux 1	21	0	4	3	12	0	2
Bdx2	24	0	0	5	9	9	1
Bdx3	28	0	3	14	10	1	0
Bdx4	18	0	0	7	6	0	5
Brest	33	1	0	11	20	0	1
BretaSud/Caen	25	1	2	15	3	3	1
Chambery	15	0	0	5	6	2	2
Clermont 1	30	1	0	7	7	15	0
Clermont 2	16	1	7	4	4	0	0
Corte	18	0	0	9	9	0	0
Limoges	22	3	5	5	0	4	5
Amiens	24	0	1	11	4	3	5
Dijon	22	0	0	3	9	8	2
Grenoble1	12	0	1	4	0	4	3
Grenoble2	24	0	4	10	1	0	9
Grenoble3	14	0	5	8	0	0	0
La Réunion	16	0	0	1	5	0	10
La Rochelle	9	0	0	4	2	0	3
Le Havre	7	0	0	0	4	1	2
Le Mans	13	0	1	6	2	0	4
Lille 1	14	0	4	4	5	0	1
Lille 2	17	0	0	3	4	8	2
Lille 3	14	0	3	5	4	0	2
Littoral	6	0	1	1	1	1	2
Lyon 1	20	0	0	2	5	13	0
Lyon 2	24	0	8	12	1	1	2
Lyon 3	14	0	1	5	0	7	1
Metz	20	1	0	10	7	1	1
Montpellier 1	23	1	0	4	10	7	1
Montpellier 2	14	1	5	5	2	1	0
Montpellier 3	18	0	4	12	2	0	0
Mulhouse	15	0	1	2	7	1	4
Nancy 1	17	0	0	4	10	3	0
Nancy 2	23	1	0	12	1	5	4
Nantes	20	0	2	10	2	3	3
Nice	19	0	4	5	4	0	6
Orléans	20	2	5	4	4	3	2
Pau	20	0	3	6	8	2	1
Perpignan	9	1	1	7	0	0	0
Pau+Perpignan**	6	0	0	2	1	1	2
Reims	20	1	0	5	13	1	0
Rennes 1	21	1	3	3	4	4	6
Rennes 2	21	4	1	16	0	0	0

Rouen	24	1	9	2	3	4	5
Saint Etienne	22	1	7	9	2	0	3
Strasbourg 1	29	0	0	5	27	2	0
Strasbourg 2	22	2	0	13	3	0	4
Strasbourg 3	17	0	0	6	6	0	5
UT Troyes	6	0	0	0	6	0	0
Toulon	15	0	0	7	3	0	5
Toulouse 1	19	1	5	3	0	7	3
Toulouse 2	19	0	5	10	1	1	2
Toulouse 3	22	4	3	8	3	1	2
Tours	23	1	3	8	4	6	1
Valencienne	15	0	0	6	5	1	3
Agronomie Dijon	7	0	0	2	3	1	1

TOTAUX

Votants	Nuls	UNEF	UnefID	FAGE	PDE	UNI
1644	45	181	611	408	179	224
	SIEGES	1	5	3	1	1

** : les résultats sont ceux des enveloppes réintégrées de Reims et Perpignan après le déroulement (cf. 3ème point des irrégularités)

Au recours!

Un certain nombre d'irrégularités ont été constatées sur ce scrutin:

1- Aucune vérification n'a été faite concernant la qualité d'étudiant des électeurs.

Ainsi des non-étudiants, encore considérés comme élus par leur université d'origine, ont pris part au scrutin.

A l'inverse, des personnes considérées comme élues n'ont pu recevoir un duplicata du matériel électoral pour motif (donné par Mlle BLAISE et Mme CHAZOT-GUIBERT de la Direction de l'Enseignement Supérieur) qu'ils n'avaient plus de carte d'étudiant et que seuls des étudiants pouvaient participer au scrutin.

Ainsi donc le caractère erroné de la liste électorale s'est accompagné d'une différence de traitement entre les électeurs n'étant plus étudiants bien qu'inscrits sur les listes électorales, certains ayant pu participer au vote d'autres pas.

2- Lors du dépouillement nous avons constaté que des centaines d'électeurs (environ 400) avaient demandé un changement d'adresse pour recevoir le matériel de vote.

On peut s'étonner que tous aient donné la même adresse qu'ils habitent à Paris ou en province (le siège d'une

organisation étudiante: l'Unef ID).

Ces demandes ont d'ailleurs été déposées de manière collective à la Direction de l'Enseignement Supérieur, par l'un des membres de cette organisation étudiante. Il convient de rappeler que la demande de changement de domiciliation doit être individuelle.

Ces domiciliations administratives sinon fictives, ont porté atteinte à la sincérité du scrutin dans la mesure où cette opération aboutit à organiser un vote par procuration irrégulier et ne garantit pas le secret du vote personnel dès lors qu'il est inenvisageable que les 400 grands électeurs concernés aient eux-mêmes inséré leur bulletin de vote dans les enveloppes qu'ils devaient retourner au ministère.

Des élus certifient, d'ailleurs, n'avoir jamais effectué de demande de changements d'adresse, quelqu'un l'a donc fait à leur place!

Des envois massifs de plusieurs dizaines d'enveloppes ont été effectués dans différents bureaux de postes parisiens, à la même heure.

3- Lors de la vérification des signatures (au moment du dépouillement) des personnes demandant à changer d'adresse, **il est à**

noter un certain nombre d'irrégularités:

- Un très grand nombre de cartes d'étudiants fournies par les demandeurs ne comportaient aucune signature.

- Lors de la comparaison des signatures et écritures (entre les demandes de changement d'adresse, les signatures sur les enveloppes de vote et les rares cartes d'étudiants signées) des dissemblances flagrantes ont été constatées (plus de 150) par des membres de la commission électorale ainsi que des scrutateurs.

- Malgré cela, la Présidente de la commission a décidé seule de réintégrer dans le dépouillement la quasi totalité des votes contestés, moins de 5 enveloppes ont été écartées.

Il n'a pas été demandé à la commission de constater ces réintégrations.

Les droits de la commission n'ont pas été respectés.

A titre d'exemple ont été réintégrés:

- *Clarisse VILDARD élue au Mans, malgré une demande de changement d'adresse au nom de Claire VILLARD, or son bulletin de vote était au nom de Clarisse VILDARD.*

- *A Angers, plusieurs enveloppes ont été rédigées avec la même écriture, le même stylo et ce de manière flagrante.*

- Deux élus de Montpellier ont effectué deux demandes chacun de changement d'adresse. Les deux fois deux demandes ne comportaient ni la même signature ni la même écriture...

4- Un certain nombre d'enveloppes n°2, non cachetées, ont été acceptées contrairement aux précisions indiquées sur la notification envoyée à chaque élu.

5- Des enveloppes sans cachet de la poste ont été acceptées sous réserve d'être arrivées avant le 10 juillet au ministère. Or des enveloppes cachetées du 6 juillet (2 jours avant la date limite du scrutin) sont arrivées le 13 juillet au ministère. Dès lors sur quoi se base-t-on pour juger de la validité ou non de ces enveloppes et de l'invalidité de celles arrivées ultérieurement au ministère?

6- Le dépouillement ne s'est pas effectué de la même manière sur l'ensemble de la journée. Une table a émargé un lot puis l'a dépouillé, une autre table a procédé de la même manière pour deux lots puis la décision a été prise d'émarger l'ensemble des lots puis de les dépouiller. Ce qu'ont fait les trois autres tables du début à la fin.

7- Dans la soirée, une sixième table de

dépouillement s'est mise en place sans que la commission électorale ait été, au préalable, consultée.

La présidente de la commission avec un membre de l'administration ont dépouillés seuls des lots, sans présence de membres étudiants de la commission, ni délégués de liste.

C'est sur ce motif d'absence d'assesseurs étudiants qu'ont été invalidées les élections aux conseils centraux de l'université de Paris VIII.

8- A la table de dépouillement de Christophe FAVERJON et de Mlle BLAISE, les lots dépouillés ont été déposés à terre et regroupés ensuite, par liste, par des étudiants seuls.

9- A 0h00, un carton avec des bulletins de vote a été retrouvé, sans feuille de comptage, ni d'émargement, par terre, au pied d'un mur de la salle. Les votes en question ont été comptabilisés. Ce carton a passé une partie de la journée, isolé, sans aucun contrôle.

10- Une commission électorale s'est réunie, pendant plus d'une heure, dans l'après-midi, interrompant les émargements, alors que des lots et des enveloppes restés sur les tables n'étaient pas finis d'émarger, et laissés là sans aucun contrôle.

11- Des enveloppes postées en temps et en heure n'ont pas été reçues au ministère.

Certaines ont été envoyées en recommandé (cf annotation de la liste PDE au procès verbal).

12- La présidente de la commission a demandé aux membres de la commission de signer le procès verbal et a proclamé les résultats sans qu'il n'y ait eu, au préalable une réunion de la commission électorale (prévue par les textes) examinant, contrôlant les résultats, le procès verbal.

13- Des observateurs, non-membres de la commission électorale, ont pris part au dépouillement, contrairement au règlement qui prévoit que seuls les membres de la commission ont le droit de manipuler le matériel électoral.

Tous ces éléments nous conduisent à contester la validité du scrutin.

Christophe FAVERJON
membre de la commission électorale

Nous mettons à dispositions de tous les élus:

- Le procès verbal du scrutin.
- Les attestations des élus et des membres de la commission électorale.
- La requête de maître PERU déposée par l'UNEF au Tribunal Administratif de Paris.

APPEL

Appel pour la citoyenneté

De 1968 jusqu'en nov/déc 95, les étudiants n'ont cessé d'intervenir sur les questions de citoyenneté, de vie associative et culturelle au sein des établissements.

Du droit d'avoir des élus dans les conseils en 68, au retrait en 94 du rapport Laurent prévoyant la réduction du nombre d'élus étudiants, le mouvement étudiant a su contribuer à faire des établissements des lieux de vie et d'expression.

Aujourd'hui encore, face à une faible participation étudiante lors des élections universitaires et face au rôle souvent méconnu des élus, **le futur Plan Social Etudiant affiche la volonté d'améliorer la vie citoyenne dans les établissements.**

Cela constituerait un point d'appui important pour une meilleure expression des étudiants; car c'est à tous les niveaux (UFR, universités, conseils nationaux, CROUS...) que se décident nos formations et la vie universitaire.

L'objectif est de rassembler autour de cet appel (amendable...) le plus grand nombre de signataires (associations, élus...). Si toi ou ton association souhaitez en être, contactez-nous.

UNEF - 52 rue E. Pailleron
75019 PARIS
Tel: 01.42.45.84.84
Fax: 01.42.45.51.42

C'est pourquoi, face à un tel enjeu de la citoyenneté étudiante, **nous ne pouvons accepter que la préparation, la tenue et le dépouillement le 16 juillet des élections du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche) se soient caractérisés par un nombre important d'irrégularités graves (pas de vérification du statut d'étudiant des électeurs, table de dépouillement sans assesseurs étudiants...).**

Déjà dans des universités, des vices de procédure ont conduit à des annulations de scrutin (c'est le cas en 98 de Paris 8 et Orléans)

A l'heure où la citoyenneté étudiante doit être encouragée et non bafouée, une nouvelle élection du CNESER s'impose!

Ignorer ce qui s'est passé lors de ce scrutin conduirait à banaliser le non respect des droits étudiants et ouvrirait la porte à des élections organisées en dehors de toutes règles de démocratie. Cela conduirait aussi à considérer le CNESER comme un conseil sans importance alors qu'il aura à la rentrée à discuter d'une actualité incontournable (rapport Attali, budget, Plan Social...)

Une nouvelle élection serait au contraire le moyen de faire respecter les droits étudiants, garantir qu'à l'avenir toute élection se déroule dans les meilleures conditions et réaffirmer le rôle des conseils universitaires.

Ce serait également l'occasion de mettre en débat les questions de vie étudiante, de dresser la liste des mesures nouvelles à prendre pour favoriser une meilleure prise en compte des étudiants et de leurs élus.